

Phonétique et Phonologie au siècle des Lumières

Christophe Rey

Equipe DELIC, Université de Provence
Christophe.Rey@up.univ-aix.fr
<http://www.up.univ-mrs.fr/delic/perso/rey/index.html>

ABSTRACT

The present paper proposes a presentation of various aspects of Nicolas Beauzée's theories on French sounds. Remained unexploited, Beauzée's theories sum up the best knowledge available in XVIIIth century, before the progress brought by Comparatism and Dialectology, and found the description of the sounds of the language as a true field of study for grammatical science. We will also show that these same theories represent the first steps of a properly phonological reflexion.

1. INTRODUCTION

Historiquement, la Phonétique ne semble s'être constituée comme discipline scientifique véritable qu'au XIX^e siècle, en bénéficiant notamment des travaux du Comparatisme et de l'essor de la Dialectologie. En tant qu'historien de la langue et plus précisément de la Grammaire, nous nous sommes intéressé [7] à la question de la nature des descriptions phoniques de la langue française avant l'émergence de cette discipline. En prenant pour cadre d'étude les théories développées par les grammairiens-philosophes de l'*Encyclopédie* ou *dictionnaire raisonné* (1751-1772) [6] et de l'*Encyclopédie Méthodique* (1782-1832) [2], nous avons voulu - ainsi que l'a fait Geneviève Clérico [4] pour le XVI^e siècle - dresser un panorama des connaissances relatives à la description des sons de notre langue au siècle des Lumières. L'un des buts de cette expertise était de déterminer le rôle joué par les théories du XVIII^e siècle dans l'établissement de notre Phonétique moderne.

A défaut d'avoir découvert chez les grammairiens-philosophes français les fondateurs avérés de cette discipline, nous avons pu mettre en évidence les théories novatrices du grammairien Nicolas Beauzée. Héritières des avancées précédentes, ces dernières synthétisent non seulement les connaissances les plus abouties du siècle, mais apportent également un plus grande technicité et scientificité dans la description phonique de la langue.

Après une présentation de certaines avancées apportées par Beauzée dans la description articulatoire des sons, nous souhaitons évoquer ici les développements théoriques qui chez ce dernier constituent, selon nous, les prémices véritables de notre Phonologie moderne,

ou tout au moins ce que Sylvain Auroux [1] appelle une épiphonologie.

2. LA DESCRIPTION ARTICULATOIRE

Décrire les sons de la langue française au XVIII^e siècle, que cela soit sous la plume de Nicolas Beauzée ou de ses contemporains, revient à dresser et à étudier l'inventaire des sons que transcrit notre orthographe. Dans cette tentative de délimitation des unités phoniques de notre langue, Beauzée, notamment à travers les théories qu'il développe dans sa *Grammaire générale* (1767) [3], apparaît comme nous allons nous attacher à le démontrer ci-dessous, comme le grammairien fournissant la description la plus technique et la plus proche de la nôtre.

2.1. Une classification véritable

Alors que chez ses prédécesseurs et contemporains la classification des sons de la langue est fournie de manière linéaire et relativement peu structurée, Beauzée fournit une description qui constitue - pour la langue française en tout cas - la première de ce type. Il s'agit d'une organisation sous forme de schémas que nous avons reproduits ci-dessous. La figure 1 concerne ce que Beauzée appelle les *voix*, c'est-à-dire les unités vocaliques, et la figure 2 concerne les *articulations*, autrement dit les unités consonantiques.

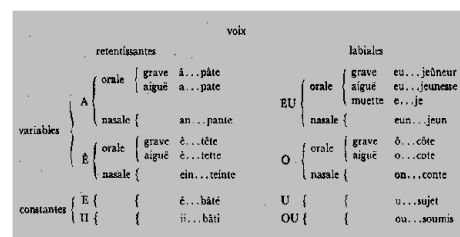


Figure 1 : Le système des voix dans la *Grammaire Générale* de Beauzée

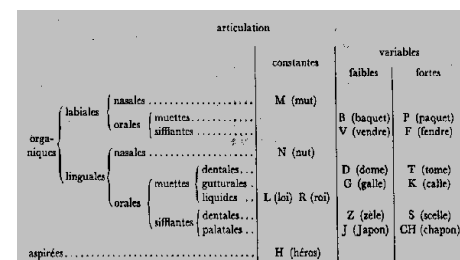


Figure 2 : Le système des articulations dans la *Grammaire Générale* de Beauzée.

Ne pouvant nous attarder sur ces deux schématisations, nous pouvons néanmoins mentionner leur aspect arborescent et finement structuré, reposant à la fois sur des oppositions en fonction de lieux et de modes d'articulation. Il s'agit là d'une méthode de classification instaurant une rupture évidente avec les travaux précédents et érigeant l'étude des aspects phoniques de la langue comme un champ d'analyse véritable de la science grammaticale.

2.2. Des apports fondamentaux

Intéressons-nous à présent aux avancées significatives apportées par Beauzée dans la description des sons du français qu'il propose. Pour cela, considérons au moins deux caractéristiques distinctives que ce dernier paraît introduire et que notre système actuel semble avoir conservé : l'opposition *orales/nasales* et l'opposition *muettes/sifflantes*.

L'opposition orales/nasales

Rendue possible grâce à la découverte des voyelles nasales par l'abbé Louis-Courcillon de Dangeau au XVII^e siècle [5], l'opposition entre des unités phoniques *orales* et des unités phoniques *nasales* ne s'est pas imposée tout de suite chez les grammairiens du siècle des Lumières. Elle ne se traduit en effet avant Beauzée, que sous la forme d'une séparation entre les unités *nasales* et les autres unités. L'auteur de la *Grammaire générale* est le premier à fournir une opposition entre des unités *nasales* et des unités *orales*, formulant ainsi pour la première fois une thématization lexicale de cette opposition.

1°. Les articulations nasales sont celles qui font refluer par le nez une partie de l'air sonore dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion il n'en reste qu'une partie pour produire la voix articulée. [...]

2°. Les articulations orales sont celles qui ne contraignent point l'air sonore de passer par le nez dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion tout sort par l'ouverture ordinaire de la bouche." [3]

L'opposition muettes/sifflantes

Au sein de sa classification des sons, Beauzée propose un regroupement particulièrement intéressant qui lui non plus n'est pas attesté chez ses contemporains. Il s'agit de l'opposition *muettes/sifflantes*.

Reprise des grammairiens anciens, cette opposition n'est pas formulée chez les contemporains de Beauzée, lesquels se contentent de mentionner l'existence d'unités *muettes* sans les opposer à un autre type d'unités. Beauzée, pour sa part, fait de cette opposition l'un des piliers de son système et explicite même les caractéristiques articulatoires de ses unités *muettes* et *sifflantes* :

"Les articulations orales muettes sont celles qui naissent d'une interception totale de l'air sonore; de manière que, si la partie organique qui est mise en mouvement restoit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il ne pourroit s'échapper aucune partie de l'air sonore & l'on ne pourroit rien faire entendre de distinct." [3]

"Les articulations orales sifflantes sont celles qui naissent d'une interception imparfaite de l'air sonore; de manière que, quand la partie organique qui est mise en mouvement resteroit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il s'échapperoit pourtant assez d'air sonore pour faire entendre l'articulation même dont il s'agit, et même pour la faire durer longtemps comme une sorte de sifflement, de même que l'on fait durer les voix simples aussi longtemps que les poumons peuvent fournir de l'air [...]" [3]

Les propriétés articulatoires énoncées par Beauzée laissent clairement penser que son opposition entre articulations *muettes* et articulations *sifflantes* correspond à notre opposition moderne entre consonnes *occlusives* et consonnes *fricatives*. La répartition des articulations proposées dans la figure 2 corrobore d'ailleurs cette intuition.

Associée à l'opposition *orales/nasales*, cette seconde opposition contribue à faire du système de Beauzée non seulement la théorisation la plus séduisante et la plus aboutie du siècle des Lumières, mais aussi un système assez proche du nôtre.

3. REFLEXIONS PHONOLOGIQUES

Au delà des avancées significatives qu'il semble avoir apportées en termes de description articulatoire et de classification des sons, Beauzée apparaît également comme un personnage clé pour la diffusion de réflexions s'apparentant à des considérations d'ordre phonologiques.

3.1. L'opposition fortes/foibles

Au sein de sa classification des sons, Beauzée formule une opposition entre les articulations *foibles* et les articulations *fortes*. Cette opposition se trouve pour la première fois formulée par l'abbé de Dangeau :

"BP, VF, DT, GK, ZS, JCh

La première colonne est des lettres qu'on peut nommer foibles, & l'autre de celles qu'on peut nommer fortes : la première est de celles qui sont précédées par une petite émission de voix, & l'autre est de celles qui n'en ont point." [5]

Bien que la notion de vibration des cordes vocales ne soit à aucun moment évoquée dans les processus de production et de distinction des sons que Dangeau identifie, la répartition des sons proposée par ce dernier s'avère tout à fait troublante puisqu'elle correspond

exactement au dégroupement que nous opérons aujourd'hui entre nos sons voisés et non-voisés. En évoquant la présence d'une petite *émission de voix* au début de la production des consonnes *faibles* - émission qui pourrait avoir été suggérée par l'impression laissée lors de l'adduction des cordes vocales - Dangeau semble avoir pris conscience d'une différence articulatoire fondamentale entre les consonnes *faibles* et les consonnes *fortes*.

Dans sa *Grammaire Générale*, Beauzée apporte pour sa part une définition de l'opposition *faibles/fortes* qui n'est pas calquée sur celle de Dangeau mais qui nous laisse également croire qu'il pourrait s'agir de notre opposition entre sons *voisés* et *non-voisés*. Sa définition s'appuie sur l'idée d'une différence de "force" dans la production des sons :

"(N.) FOIBLE, adj. [...] On appelle faibles celles qui n'interceptent pas la voix avec toute la vigueur dont est capable la résistance de la partie organique qui en est le principe. B, V, D, G, Z, J, sont des articulations variables faibles. Voyez ARTICULATION & FORT." [2]

"(N.) FORT, E, adj. [...] On appelle fortes, celles qui interceptent la voix avec toute la vigueur dont est capable la résistance de la partie organique qui en est le principe. P, F, T, K, S, CH, sont des articulations fortes. Voyez ARTICULATION & FOIBLE." [2]

Tout comme chez Dangeau, cette opposition pourrait s'apparenter à notre opposition entre sons voisés et non-voisés ; nous ne nous attarderons pas sur ce point soumis à controverse [1] mais souhaitons plutôt insister sur le fait que cette opposition articulatoire va être illustrée par l'élaboration d'un certain nombre d'exemples constituant ce que nous appelons aujourd'hui des paires minimales.

Cette opposition se trouve d'abord illustrée au sein de l'article CONSONNE de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, rédigé par le grammairien César-Chesneau Dumarsais.

Table 1 : Illustration de l'opposition articulations faibles et articulations fortes chez Dumarsais

Consonnes faibles	Consonnes fortes
B	P
Beau. Bécher.	Peau. Pécher.
D	T
Dard. Doge.	Tard. Toge.
G, gue.	C dur, K, ou Q, que.
Gache. Gage.	Cache. Cage.
J, je.	Ch, che.
Jarretière.	Charretière.
Jatte.	Chatte.
V, ve.	F, fe.

Vain.	Faim.
Z, ze.	S, se.
Zèle.	Selle.

A la suite de Dumarsais, Beauzée illustre et explicite plus précisément encore cette opposition.

Constituant, comme nous le verrons plus bas, l'une des distinctions essentielles retenues dans sa classification des sons consonantiques, cette opposition est décrite et mise en exergue à plusieurs reprises dans sa *Grammaire générale* et dans ses articles de l'*Encyclopédie Méthodique* :

"GUTTURAL [...] Les articulations gutturales sont celles qui font retentir l'explosion de la voix dans la région du gosier. Il y en a deux bien sensibles dans le françois, G & Q ; telles qu'on les entend dans les mots **Gale, Cale ; vaguer, vaquer ; &c.**" [2]

"PALATAL [...] Les articulations palatales sont des articulations linguales sifflantes, dont le sifflement s'exécute dans l'intérieur de la bouche, entre le milieu de la langue & le palais. Il y en a deux en françois, j & ch, telles qu'on les entend au commencement des mots **Japon, chapon.**" [2]

Les exemples reproduits ci-dessus montrent clairement que le grammairien dépasse la simple opposition phonétique des unités comparées pour envisager leur rôle d'unités pertinentes pouvant générer des oppositions de sens dans la langue.

3.2. L'utilisation généralisée des paires minimales

Au delà de l'opposition entre articulations *faibles* et articulations *fortes* amenant un certain nombre de réflexions de nature phonologique, les théories de Beauzée sont caractérisées par une utilisation conséquente et surtout scientifique de l'illustration sous forme de paires minimales.

En effet, à l'intérieur même de la classification schématique des sons qu'il propose, Beauzée a systématiquement recours à l'illustration des unités qu'il identifie sous une forme lexicale. Chaque son est mis en contexte au sein d'un lexème, permettant ainsi au lecteur de disposer d'une représentation phonique de l'élément traité.

En ce qui concerne son système vocalique, Beauzée oppose successivement [a], [ɑ], et [ã] présents dans les mots *pâte, pate, et pante*, [ɛ], [ɛ̃], et [ê], présents dans les mots *tête, tète, et teinte*, [œ], [ø], [ə] et [œ̃], figurant dans les mots *jeûneur, jeunesse, âge, jeun*, et enfin [o], [ɔ], et [ō], rencontrés dans les mots *côte, cote, et conte*.

Ces exemples montrent que le recours aux paires minimales caractérise les sons dont les propriétés

articulatoires sont les plus proches. Ce recours ne s'arrête toutefois pas à ces seules unités puisqu'il sert également à illustrer l'opposition entre [e] et [i] rencontrée dans les mots *bâté* et *bâti* et anciennement illustrée dans l'*Encyclopédie* par la paire *présent/prison*. Il est regrettable que ce changement particulièrement significatif opéré dans la *Grammaire générale* n'ait pas également bénéficié à l'opposition entre les sons [y] et [u], opposition toujours illustrée par la paire *sujet/soumis*.

Dans la classification des sons consonantiques de Beauzée, le recours aux paires minimales repose sur la distinction de deux catégories de sons : les articulations *variables* et les articulations *constantes*, c'est-à-dire entre les articulations susceptibles d'être *faibles* ou *fortes* et toutes les autres.

A aucun moment mises en parallèle dans la classification, les articulations M et N puis L et R sont respectivement illustrées par la paire *Mut/Nut* - remplacée plus tard par la paire *Mort/Nord* - et par la paire *Loi/Roi*. Beauzée emploie donc clairement une exemplification visant à souligner la valeur phonologique de ces différentes unités.

L'opposition entre articulations *faibles* et articulations *fortes* donne pour sa part lieu à des exemplifications telles que celles rencontrées dans l'article CONSONNE de l'*Encyclopédie*. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes oppositions lexicales retenues.

Table 2 : Illustration de l'opposition articulations faibles et articulations fortes chez Beauzée.

Articulations variables	
articulations faibles	articulations fortes
B (baquet)	P (paquet)
V (vendre)	F (fendre)
D (dome)	T (tome)
G (galle)	K (calle)
Z (zèle)	S (scelle)
J (Japon)	CH (chapon)

Ce tableau achève d'illustrer le fait que le recours aux paires minimales est un procédé résolument ancré dans les théories de Beauzée. Il ne s'agit certes pas d'une procédure scientifique propre à ce grammairien, mais il s'agit d'un procédé non seulement particulièrement généralisé chez lui, mais dont l'un des mérites essentiels est d'être utilisé à un endroit aussi stratégique que la classification des sons de la langue identifiés.

4. CONCLUSION

A défaut d'avoir révolutionné les connaissances sur les sons de la langue française, Nicolas Beauzée s'impose comme l'un des grammairiens qui, avant l'émergence du Comparatisme et de la Dialectologie, a le mieux su exploiter les connaissances de ses prédécesseurs et de ses contemporains pour faire de l'étude des sons de la langue un domaine d'étude à part entière de la Grammaire.

La mise en avant, pour la première fois, d'un système entièrement structuré de l'aspect phonique de notre langue, marque l'aboutissement d'une maturation issue de plusieurs siècles d'étude. Héritier des Meigret, Ramus, Dangeau, Duclos, Dumarsais et autres, l'auteur de la *Grammaire Générale*, notamment à travers sa thématization lexicale de l'opposition *oralité/nasalité*, mais aussi à travers sa prise en considération de l'opposition *muettes/sifflantes*, apporte une dimension technique jamais atteinte à l'étude des sons du français.

Bien que n'ayant pas eu d'influence explicite sur le développement de notre phonétique moderne, les travaux de Beauzée, grâce entre autres au recours généralisé et stratégique que fait ce dernier des paires minimales, nous ont fait basculer d'une morphophonologie assez répandue au XVIII^e siècle, vers une épiphonologie préfigurant la phonologie à venir.

5. BIBLIOGRAPHIE

- [1] S. Auroux. Note sur les progrès de la phonétique au XVIII^e siècle, In *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Philosophie et Langage, Mardaga, pp. 598-606, 1992.
- [2] N. Beauzée, J-F. Marmontel. *Encyclopédie Méthodique. Grammaire & Littérature*. A Paris (chez Panckoucke), Liège (chez Plomteux). 3 vol, 1782-1784-1786.
- [3] N. Beauzée. *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag, 1974 (1767).
- [4] G. Clérico. *Analyses phoniques et prosodiques au XVI^e siècle. Origine et préhistoire d'une discipline*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VIII Saint-Denis, 1995.
- [5] L-C. Dangeau. *Essais de grammaire* (1694), repris dans *Opuscles sur la langue française* (1754).
- [6] D. Diderot, J Le Rond d'. Alembert. *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de Lettres*, Stuttgart, F. Frommann Verlag – G. Holzboog, 1990 (1751-1766).
- [7] C. Rey. *Analyse et informatisation des articles traitant de l'étude des sons dans le dictionnaire Grammaire & Littérature de Nicolas Beauzée et Jean-François Marmontel, issu de l'Encyclopédie Méthodique*. Thèse de doctorat. Aix-en-Provence, 2004.